

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Roissy, le 12 février 2021

**Résultats 2020 de la Direction interrégionale
des douanes de Paris-aéroports :
des résultats témoins d'une mobilisation sans faille des douaniers**

Si la crise sanitaire affecte durablement le trafic aérien depuis le mois de mars 2020, les résultats réalisés par les services douaniers de la direction interrégionale de Paris-aéroports l'année passée témoignent d'une mobilisation sans relâche.

La direction, qui regroupe les plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle, d'Orly et du Bourget a en effet procédé sur l'année 2020, à plus de 3 700 constatations de produits stupéfiants, sur le flux des voyageurs et dans le fret.

Sur ces trois aéroports, les douaniers ont saisi près de 11,2 tonnes et 227 096 doses de produits stupéfiants, représentant une valeur de 84,5 millions d'euros.

S'agissant spécifiquement de la plate-forme de Roissy, près de 3 200 constatations ont été réalisées et ont notamment permis d'intercepter 433 kg de cannabis (+ 167 %). Une hausse significative des saisies de drogues de synthèse (+129 % en kg) est observée, représentant 357 kg et 943 doses. Les services ont en outre retiré du marché illégal 8 065 doses de LSD (saisies en hausse de 89 %).

Si de façon générale, le nombre de constatations portant sur les produits stupéfiants affiche une diminution relative (-7 %) compte tenu de la chute du trafic passagers en 2020, certains bureaux de contrôle spécialisés dans le fret express et postal ont réalisé plus de contentieux en 2020 qu'en 2019, dans un contexte où le transport de ce type de fret n'a cessé d'augmenter malgré la crise sanitaire.

S'agissant de la plate-forme d'Orly, les résultats d'activité présentent une baisse de l'ordre de 30 % par rapport à 2019, baisse qui demeure très inférieure à celle constatée sur le trafic aérien et très mesurée alors que l'aéroport d'Orly a été fermé durant un trimestre complet en 2020.

En 2020, les services de la direction des douanes d'Orly ont réalisé 5400 affaires de stupéfiants et saisi 1 218 kg de drogues, dont 995 kg de cocaïne.

Ils ont notamment été pleinement mobilisés dans la mise en œuvre du plan d'action interministériel de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane signé le 27 mars 2019.

Le trafic de cocaïne représente ainsi 82 % des quantités saisies et 97 % des personnes interpellées démontrant que malgré l'impact fort de la crise sanitaire sur le trafic aérien ce fléau persiste et s'adapte aux contraintes (diminution du nombre de vols et de passagers, attestation de circulation, tests PCR ou arrêtés préfectoraux au départ de Guyane).

